



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D037

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **4 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Gauthier SCHNEIDER-Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX.

Représentés : Martine MARTY : procuration à Charline PHILIPPON ;
Yannick MILLERET : procuration à Marcel BERTINO ;
Sindy JACQUET : procuration à Laurence DIERNAZ ;
Valérie BENEDETTO : procuration à Nathalie BRAUN.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 28/08/2023

Secrétaire de séance : Sandra MALENFANT

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Madame le maire rappelle que la commune, après diagnostic réalisé par l'ONF, a fait procéder à l'abattage d'arbres au jardin public et au champ de foire, et que 8 stères de bois sont ainsi disponibles à la vente aux particuliers habitant la commune.

Les personnes intéressées ont été invitées à se faire connaître en mairie, 6 inscriptions ont été enregistrées.

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer les conditions de vente de ce bois de chauffage aux particuliers, et suggère de fixer le prix du stère à 20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la vente du stère de bois au prix de 20 € aux 7 personnes inscrites :
 - . Gérard VIGNOUD,
 - . Marielle TONIOLO,
 - . Christophe COSTERG,
 - . Céline BERTRAND,
 - . Baptiste HERMIER,
 - . Edouard GRANIER .
- **AUTORISE** le maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

